



Le 16 août 2022, le nouveau schéma de circulation du Pentagone prendra effet. Grâce à de nombreuses mesures, comme la modification de sens de circulation, l'organisation de petites zones piétonnes ou encore la création de zones à accès limité ou de bandes de bus, le trafic de transit sera réduit dans les quartiers résidentiels. Tous les résidents, visiteurs, clients, commerçants et écoliers bénéficieront ainsi de quartiers plus agréables et accessibles, avec un air pur et des rues sûres.

Utilisez la carte interactive sur [www.bruxelles.be/goodmove](http://www.bruxelles.be/goodmove) pour découvrir ce qui change pour vous.

**1 Place de l'Yser**

Tourne à droite obligatoire venant du Quai du Commerce vers le tunnel et venant du Boulevard de Dixmude. Quai de Willebroeck accessible via la Petite Ceinture.

**2 Porte du Rivage**

Continuité piétonne entre le square Marguerite Duras et Porte du Rivage.

**3 Rue du Marché aux Porcs**

Mise en sens unique à partir de Rue Locquenghien vers la Rue Léon Lepage. Sortie de la Ville via Dansaert et la Petite Ceinture.

**4 Rues de Flandre, d'Ophem et de la Clé**

Zone d'accès limité avec borne retractable Rue de Flandre à hauteur de la Rue Léon Lepage. Riverains, commerçants, livreurs, personnes avec garage et service d'urgences gardent accès.

**5 Rue du Rempart des Moines**

Piétonnisation partielle prévue après réaménagement dans le cadre du Contrat École.

**6 Rue de la Senne**

La berme centrale s'élargit et devient une nouvelle place. L'accès aux garages et pour les services de secours est maintenu.

**7 Rue des Foulons**

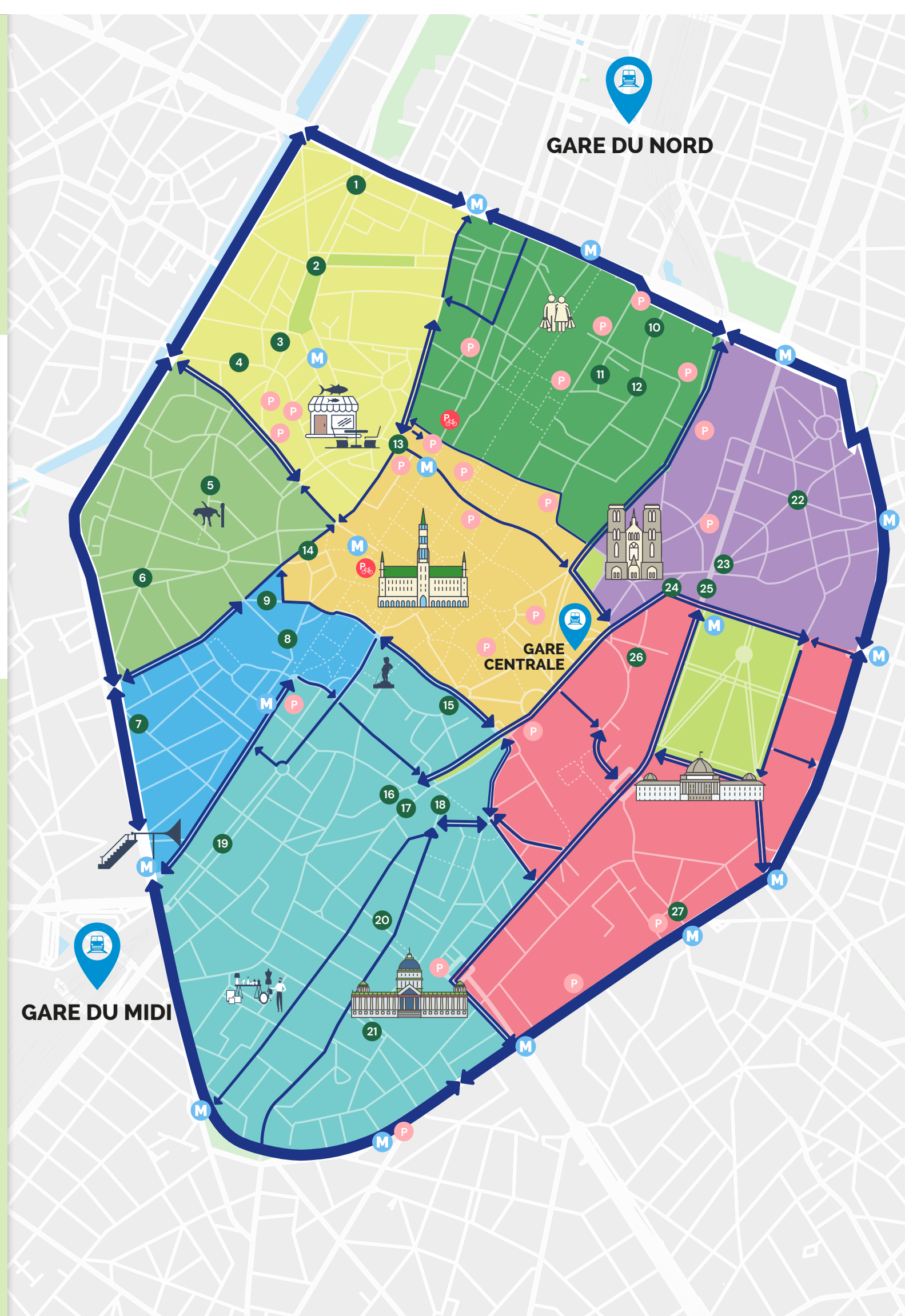
La rue est mise en sens unique opposé à la hauteur de la Rue du Vautour, diminuant les excès de vitesse.

**8 Rue des Six jetons**

Accès limité à la Place Fontainas aux services de secours et bus au moyen d'un site propre bus.

**9 Rue des Riches-Clares**

Rue scolaire entre Saint-Christophe et Van Artevelde.



- 10 Rue du Marais**  
Zone d'accès limité avec borne retractable côté de la Petite Ceinture. Accès maintenus aux urgences de l'hôpital tant pour les ambulances, taxis et pour les patients.
- 11 Rue du Canon | 12 Rue du Marais**  
Un filtre de circulation pour sécuriser les abords d'école. Accès maintenus pour les piétons, cyclistes, usagers de garage et services de secours.
- 13 Place Sainte-Catherine**  
Mise en sens unique. Les automobilistes venant des quais sont obligés de tourner à gauche sur Rue de Laeken.
- 14 Rues Van Artevelde et Dansaert**  
Van Artevelde entre Dansaert et Six Jetons : inversion sens unique et contresens bus/vélo/taxis. Dansaert : mise en sens unique de Van Artevelde jusqu'au Vieux Marché aux Grains avec contresens bus/vélo/taxis.
- 15 Place de la Vieille Halle aux Blés, rues du Chêne, Etuve et de Villers**  
Piétonnisation de la place et des rues attenantes. Connexion au centre historique.
- 16 Rue des Ursulines**  
Inversion du sens unique pour apaiser les rues des quartiers Stalingrad et Roupepe.
- 17 Rue de la Chapelle**  
Connexion de la Place de la Chapelle au Skate Park. Accès limité aux services de secours et bus en site propre.
- 18 Rue Haute**  
La Rue Haute entre J. Stevens et Empereur en zone piétonne avec un passage maintenu pour les bus et les services de secours.
- 19 Avenue de Stalingrad**  
Mise en sens uniques contrariés prévue dans le cadre du réaménagement, préalablement concerté avec le quartier.
- 20 Rue du Miroir | 21 Rue du Faucon**  
Piétonnisation/zone d'accès limité prévue après le réaménagement dans le cadre du Contrat de Quartier durable Les Marolles.
- 22 Place de la Liberté**  
Élargissement de la place avec un passage limité aux services de secours.
- 23 Rue de l'Enseignement**  
Élargissement de la Place de Louvain créant une boucle de la Rue de l'Enseignement vers la Rue Croix de Fer.
- 24 Rue du Gentilhomme**  
Zone d'accès limité aux cyclistes, bus, taxis, garage et services de secours.
- 25 Rue Royale**  
Filtre de circulation avec passage limité aux bus, trams, cyclistes et services de secours.
- 26 Rues Ravenstein, des Douze Apôtres et Montagne du Parc**  
Piétonnisation prévue après le réaménagement du Marché au Bois.
- 27 Rue de Namur**  
Projet à développer en concertation avec les habitants et commerçants en vue d'apaiser la rue.